



NEWS, SANTÉ &
SOLIDARITÉ

APPEL À PROJET - LA CPAM SOUTIENT LES ASSOCIATIONS - 2024

Dans le cadre de sa politique d'action sanitaire et sociale, la CPAM des Yvelines renouvelle en 2024 son appel à projets annuel visant à soutenir les associations développant des actions en faveur de la santé des yvelinois.

Publié le 29 janvier 2024

SOUTENIR LES PROJETS ASSOCIATIFS LOCAUX

La **CPAM des Yvelines** soutient financièrement les associations qui mettent en place des actions en faveur de la santé des yvelinois, dans les domaines sanitaires et sociaux prioritaires suivants :

- aide aux personnes malades ;
- aide aux personnes en situation de handicap ;
- soutien aux aidants familiaux ;
- aide au retour et maintien à domicile ;
- mise en place d'initiatives accès aux droits et aide à l'insertion sociale ;
- aide à la prévention de la désinsertion professionnelle.

PLUS DE 40 ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES EN 2023

En 2023, le montant total des subventions a atteint 200 000 €. Ces aides ont notamment permis la mise en place d'actions sport-santé, d'ateliers d'inclusion numérique, d'organisation de groupes de paroles (aide aux victimes et handicap) ou d'évènements publics.

CONDITIONS

- Les candidatures peuvent être déposées du **8 janvier au 1er mars 2024**, exclusivement via la plateforme [www.demarches-simplifiées.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr) ([http://www.demarches-simplifiées.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr))
- Retrouvez le dossier de candidature en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cpam-78-projets-ass-2024> (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cpam-78-projets-ass-2024>)
- Pour toute information : appelprojets.cpam-yvelines@assurance-maladie.fr

Plus d'infos sur

www.ameli.fr (<http://www.ameli.fr>)